

AREN

Association des Résidents Economiques Nîmois
des zones urbaines sensibles

Lettre Mensuelle N° 78 – septembre 2010

RASSEMBLER, INFORMER, REPRESENTER

EDITION SPÉCIALE PARRAINAGE



De trop nombreux jeunes rencontrent des difficultés particulières d'insertion dans le monde du travail, difficultés aggravées par la faiblesse de leurs niveaux scolaires, les démarches à effectuer auprès des entreprises, leurs origines résidentielles ou socioculturelles, et l'absence des réseaux relationnels dans leur entourage.

Consiente de ces difficultés, l'association AREN mobilise les entreprises des zones franches pour développer des actions de parrainage qui répondent à une demande croissante des jeunes ayant terminé leurs études et qui sont souvent démunis d'information pour organiser leur recherche d'emploi.

De quoi s'agit il ?

L'opération consiste à mettre le jeune en contact avec un professionnel qui n'exerce pas forcément dans le domaine d'activité dans lequel le jeune diplômé souhaite travailler. Ces professionnels appelés "parrain ou marraine", sont volontaires et motivés pour soutenir, appuyer et aider un "filleul", lui donner des conseils précis, individualisés et l'accompagner ainsi dans ses démarches. Selon les profils, les échanges portent sur la connaissance des besoins des entreprises, les potentialités et conditions de recrutement, les outils et méthodes de recherches d'emploi, la préparation aux entretiens, mais aussi sur des indications de salaires, de débouchés, de gestion de carrière....

En effet le parrainage est tout d'abord une aide et un soutien que les chefs d'entreprises apportent librement aux jeunes. Les "parrains ou marraines" mettent en avant leurs expériences professionnelles auprès de leurs "filleuls" pour leur apporter un de points de vu sur les réalités du monde du travail. D'où la nécessité de mobiliser des bénévoles et chef d'entreprises pour l'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle pendant la recherche et le début de l'emploi.

Ce que vous pouvez lui apporter

- * Une écoute attentive (de ses aspirations).
- * Des conseils liés à votre expérience professionnelle.
- * Des conseils liés à votre connaissance du monde du travail.
- * Une aide dans ses orientations et ses demandes.
- * Un accès à votre réseau relationnel...

- Être Parrain ne vous engage pas à embaucher ou faire embaucher votre filleul, mais à l'aider.
- Être Parrain ne vous engage en aucun cas dans une relation contractuelle civile mais dans une relation de confiance.
- Vous êtes dégagé de toute responsabilité civile.

Nos actions de parrainage sont accomplies dans le cadre d'une convention partenariale avec la DIRECCTE.

Vous êtes un professionnel confirmé :

Vous souhaitez participer à cette mobilisation pour l'emploi dans la Zone Franche Urbaine et dans les Zones Urbaines sensibles de Nîmes ?

Devenez "PARRAIN et MARRAINE" et accompagnez avec nous un jeune Nîmois(e) dans la recherche de son premier emploi.

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter :

L'association AREN, Mlle Myriam BOUDAKHANI

Tel : 04 66 23 55 26
courriel : arenzfu@aliceadsl.fr



Parc Kennedy Bat. C. 285, rue Gilles Roberval- CS52030 - 30900 Nîmes
Tel : 04.66.23.55.26 – Fax : 04.66.02.42.32 – Email : arenzfu@aliceadsl.fr - Site Internet : www.aren-zfu.org

Association des Résidents Economiques Nîmois des Zones Urbaines Sensibles de Nîmes et du Gard

Régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 - SIRET 47901792300018 - N° de récépissé de déclaration de création de l'Association à la Préfecture du Gard : 0302017806

Si vous ne désirez plus recevoir notre lettre mensuelle merci de nous en informer par courriel arenzfu@aliceadsl.fr